



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP PARIS 16EME AUTEUIL
12 RUE GEORGE SAND
75796 PARIS CEDEX 16

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 14 03 620 540 119
Déclarant 2 (C) : 14 56 522 598 391
Référence de l'avis : 24 75 0542365 42
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

1 SQ DE PADIRAC

75016 PARIS 16

Numéro FIP : 757 46 84 0914438789 3 A
Numéro de rôle : 026
Date d'établissement : 19/09/2024
Date de mise en recouvrement : 30/09/2024

Identifiant service : 75031

AOURAOU OMAR
OU AOURAOU FARIDA
1 SQ DE PADIRAC
75016 PARIS 16

Somme qu'il vous reste à payer

35 283,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

25 novembre	2024 :	17 641,00 €
27 décembre	2024 :	17 642,00 €

Compte qui sera débité : FR76 3000 3027 840X XXXX XXX8 416

Identifiant de la banque : SOGEFRPP

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021D03F2J540018PAS2A24

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/11/2024.

Revenu fiscal de référence :	99 622
Nombre de parts :	2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP PARIS 16E AUTEUIL
SAID RODIN
12 RUE GEORGE SAND

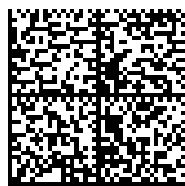
75796 PARIS 16

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Nouveauté : en 2024, vous avez également déclaré des revenus (fonciers...), perçus en 2023, pour lesquels des acomptes mensuels ou trimestriels seront prélevés.

Rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, pour prendre connaissance du montant et des dates de prélèvement et pour vérifier vos coordonnées bancaires.



Déclarant 1 - Nom de naissance : AOURLAOU

Déclarant 2 - Nom de naissance : MEHARZI

situation du foyer

M

cas particulier

enfants majeurs
célibataires

enfants mariés

personnes recueillies
handicapées

RÉSIDENCE EXCLUSIVE

enfants mineurs ou
handicapés

dont enfants
handicapés

RÉSIDENCE ALTERNÉE

enfants mineurs ou
handicapés

dont enfants
handicapés

NOMBRE
DE
PARTS

2,00

IMPOT SUR LE REVENU				
Revenus perçus par le foyer fiscal				Total
Revenus fonciers nets.....				109441
Revenu brut global.....				109441
CSG déductible.....				- 9819
Revenu imposable.....				99622
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				16459
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				16459

PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus		CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus fonciers nets ⁴⁵		109441	109441	
BASE IMPOSABLE.....		109441	109441	
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....		10616	8208	
Total des prélèvements sociaux nets.....				18824
Pour information :				
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2024.....				7442

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				16459
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :			CSG-CRDS	PSOL
			10616	8208
Solde des prélèvements sociaux 2023 ⁵³ :				18824

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER

35283

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....99622

PLAFOND EPARGNE RETRAITE
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2022.....	16394	16394
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	4114	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 4399	+ 4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 16741	= 16741

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer15,00%

OU

Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur impots.gouv.fr
Ces taux individualisés seront alors les suivants :
Taux individualisé pour le déclarant 115,00%
Taux individualisé pour le déclarant 215,00%
Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer

	Foyer	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur				
Acompte d'impôt sur le revenu :				
Revenus fonciers				
revenus soumis à l'acompte.....	109441			
montant de l'acompte mensuel.....	1368			
Acompte des prélèvements sociaux :				
Revenus fonciers				
revenus soumis à l'acompte.....	109441			
montant de l'acompte mensuel.....	1569			
Total général de l'acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur.....	2937			2937

Suite en page suivante >>>

>>> Suite de votre avis

Ce montant sera prélevé chaque mois sur votre compte bancaire.
Si vous souhaitez modifier le compte bancaire ou opter pour un prélèvement trimestriel pour 2025, rendez-vous sur impots.gouv.fr

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 16,52%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 30,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.